

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 29 JUIN 2020 A 19H00

Présents à la séance : 27

L'An Deux Mil Vingt, le **29 JUIN A 19H00**

Extrait affiché le :
30 juin 2020

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

3ème séance 2020

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoints, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, Mme PIANT Noëlle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Mme SCHILLINGER Stella, Mme ELI Emilie, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, conseillères et conseillers municipaux.

Objet : Convention de partenariat
avec la CASDDV.

Absent(s) : /

N° 36/2020

Absent(s) excusé(s) : M. BURGER Emmanuel.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme FERREIRA-PIERRAT Maria à Monsieur le Maire.

Secrétaire de séance : M. PIERRAT-LABOLLE Julien.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer une nouvelle convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-Des-Vosges en vue de faire réaliser des travaux de petit patrimoine par le chantier d'insertion « La Boîte à outils ».

La convention porte sur 8 jours de prestations au tarif de 3 440 €.

Après en avoir délibéré,

C'est à l'unanimité de ses membres présents et représentés que le Conseil Municipal :

- Décide de la réalisation de travaux de petit patrimoine par les agents intercommunaux du chantier d'insertion « La boîte à outils » sous convention de prestation avec la CASDDV,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-Des-Vosges portant sur 8 jours de prestations facturés 3 440 €,
- La dépense sera imputée au compte 6218 du budget 2020.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,